

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Election du Président</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance

Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_01-DE  
Reçu le 27/05/2026

Suite au renouvellement des Conseils Municipaux et Communautaires, il convient de procéder à l'installation du nouveau Comité Syndical.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON, Président sortant qui, après l'appel nominal des membres, déclare Mmes BRILLAT Sylvie, CHARRIERE Marie-Thérèse, GABARD Anita et MM. BARBARIT Pierre, BARBET Pascal, BOULBARD Johan, CAMARET Colin, CHADOZEAU Jean-Rémy, COLDEBOEUF Jean-Pierre, COURTOIS Yves, DESPORT Eric, DORFIAC Matthieu, DUBUISSON Pascal, DUPUY Jean-Jacques, FODOR Olivier, HAYS Jérémy, LEGER Sébastien, LEONARD Jean-Pierre, PROVOST Michel, RAFFOUX Antoine, ROBIN Rémi, ROLLAND Dominique, ROUSSEAU Aurélien, SELLIER Laurent, TRIMBOUR Jean-Marie, MM. COLDEBOEUF Jean-Pierre et LEONARD Jean-Pierre étant absents, installés dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical.

Monsieur Aurélien ROUSSEAU est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Yves COURTOIS, doyen de l'assemblée, a ensuite pris la présidence.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Il fait un appel de candidatures. Sont candidats :

- **Monsieur Pascal DUBUISSON**

Madame Zoé BARTHELEMY et Monsieur Pierre BARBARIT sont désignés comme assesseurs aux élections.

Il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins :	23
- Bulletins blancs :	0
- Bulletins nuls :	1
- Suffrages exprimés :	22
- Majorité absolue :	12

Monsieur Pascal DUBUISSON a obtenu 22 voix (vingt-deux).

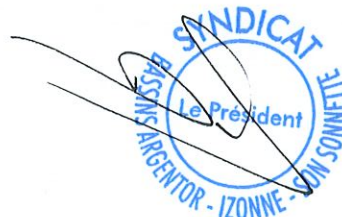
**Monsieur Pascal DUBUISSON, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président et est immédiatement installé dans ses fonctions.**

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_01-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Détermination du nombre de Vice-Présidents</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE**

TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE**

TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		

**REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE**

TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_02-DE  
Reçu le 27/05/2026

## EXPOSÉ

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite au renouvellement de l'assemblée après les élections municipales, il convient de fixer le nombre de Vice-Présidents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10 ;

Vu les statuts du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette ;

Il propose d'élire 3 Vice-Présidents, chacun représentant une communauté de communes membre.

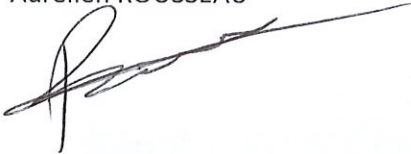
## RÉSOLUTION

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide de**

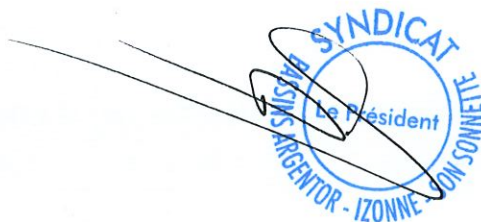
- NOMMER 3 Vice-Présidents au syndicat représentant chacun une communauté de communes membre.
- DONNER pouvoir au Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_02-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Détermination du nombre de membres du Bureau</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_03-DE  
Reçu le 27/05/2026

## EXPOSÉ

Vu les statuts du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette ;

Monsieur le Président expose à l'assemblée que suite au renouvellement de l'assemblée après les élections municipales, il convient de fixer le nombre de délégués membres du Bureau. Il propose que le nombre de délégués au Bureau soit de 9 dont le Président, les 3 Vice-Présidents et 5 délégués répartis par communauté de communes au prorata de la clé de répartition (% de la surface de la communauté de communes sur le bassin versant et % de la population sur le bassin versant) soit :

- 3 délégués pour la Communauté de Communes Charente Limousine,
- 1 délégué pour la Communauté de Communes Cœur de Charente,
- 1 délégué pour la Communauté de Communes Val de Charente.

Monsieur le Président précise que le Bureau est un lieu de travail et de préparation des réunions du Comité Syndical et des actions à mettre en œuvre sur les bassins versants. Il souhaite que les membres du Bureau soient des relais auprès des autres délégués du Comité Syndical.

## RÉSOLUTION

**Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- que le Bureau sera composé de 9 membres :
  - Le Président
  - Les 3 Vice-Présidents
  - 5 membres répartis sur chacune des communautés de communes au prorata de la clé de répartition soit :
    - 3 délégués pour la Communauté de Communes Charente Limousine,
    - 1 délégué pour la Communauté de Communes Cœur de Charente,
    - 1 délégué pour la Communauté de Communes Val de Charente.
- de donner pouvoir au Président pour la signature de toutes les pièces inhérentes aux présentes résolutions

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_03-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Election des Vice-Présidents</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESSPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_04-DE  
Reçu le 27/05/2026

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à l'élection des 3 Vice-présidents dont le nombre a été déterminé dans la délibération N°18052026\_\_02 du 18 mai 2026. Il précise que ces élections se font au scrutin secret, à la majorité absolue.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Madame Zoé BARTHELEMY et Monsieur Pierre BARBARIT sont désignés comme assesseurs aux élections.

### **Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente**

#### **1<sup>er</sup> tour :**

Monsieur le Président fait un appel de candidatures. Les candidats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU
- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE
- Monsieur Rémi ROBIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU : 9 voix (neuf)
- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE : 8 voix (huit)
- Monsieur Rémi ROBIN : 6 voix (six)

La majorité absolue n'étant pas atteinte, un 2<sup>ème</sup> tour a lieu.

#### **2<sup>ème</sup> tour :**

Monsieur le Président fait un appel de candidatures. Les candidats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU
- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE
- Monsieur Rémi ROBIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU : 9 voix (neuf)
- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE : 8 voix (huit)
- Monsieur Rémi ROBIN : 6 voix (six)

La majorité absolue n'étant pas atteinte, un 3<sup>ème</sup> tour a lieu.

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_\_04-DE  
Reçu le 27/05/2026

**3<sup>ème</sup> tour :**

Monsieur le Président fait un appel de candidatures. Les candidats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU
- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE
- Monsieur Rémi ROBIN

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23

A obtenu :

- Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU : 9 voix (neuf)
- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE : 8 voix (huit)
- Monsieur Rémi ROBIN : 6 voix (six)

**Monsieur Jean-Rémy CHADOZEAU ayant obtenu la majorité relative est proclamé 1<sup>er</sup> Vice-Président représentant la Communauté de Communes Cœur de Charente.**

**Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président représentant la Communauté de Communes Val de Charente**

**1<sup>er</sup> tour :**

Monsieur le Président fait un appel de candidatures. Les candidats sont les suivants :

- Monsieur Matthieu DORFIAC

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 1
- Suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Matthieu DORFIAC : 22 voix (vingt-deux)

**Monsieur Matthieu DORFIAC ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2<sup>ème</sup> Vice-Président représentant la Communauté de Communes Val de Charente.**

**Election du 3<sup>ème</sup> Vice-Président représentant la Communauté de Communes de Charente Limousine**

**1<sup>er</sup> tour :**

Monsieur le Président fait un appel de candidatures. Les candidats sont les suivants :

- Monsieur Dominique ROLLAND

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_04-DE  
Reçu le 27/05/2026

A obtenu :

- Monsieur Dominique ROLLAND : 23 voix (vingt-trois)

**Monsieur Dominique ROLLAND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> Vice-Président représentant la Communauté de Communes de Charente Limousine.**

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_04-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Election des membres du Bureau</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPOINT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_05-DE  
Reçu le 27/05/2026

Monsieur le Président expose qu'il convient de procéder à l'élection des membres du Bureau dont le nombre a été déterminé dans la délibération N°18052026\_03 du 18 mai 2026, à savoir 9 membres : le Président, les 3 Vice-Présidents et 5 membres qu'il convient d'élire. Il précise que ces élections se font au scrutin secret, à la majorité absolue.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- Monsieur le Président fait un appel de candidatures au poste de **membre du Bureau N°1**, les candidats sont les suivants :
  - Monsieur Aurélien ROUSSEAU

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Aurélien ROUSSEAU : 23 voix (vingt-trois)

**Monsieur Aurélien ROUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du Bureau N°1.**

- Monsieur le Président fait un appel de candidatures au poste de **membre du Bureau N°2**, les candidats sont les suivants :
  - Monsieur Pascal BARBET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Pascal BARBET : 23 voix (vingt-trois)

**Monsieur Pascal BARBET ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du Bureau N°2.**

- Monsieur le Président fait un appel de candidatures au poste de **membre du Bureau N°3**, les candidats sont les suivants :
  - Madame Sylvie BRILLAT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Madame Sylvie BRILLAT : 23 voix (vingt-trois)

**Madame Sylvie BRILLAT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée membre du Bureau N°3.**

- Monsieur le Président fait un appel de candidatures au poste de **membre du Bureau N°4**, les candidats sont les suivants :
  - Madame Marie-Thérèse CHARRIERE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Madame Marie-Thérèse CHARRIERE : 23 voix (vingt-trois)

**Madame Marie-Thérèse CHARRIERE ayant obtenu la majorité absolue est proclamée membre du Bureau N°4.**

- Monsieur le Président fait un appel de candidatures au poste de **membre du Bureau N°5**, les candidats sont les suivants :
  - Monsieur Jean-Marie TRIMBOUR

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 23
- Bulletins blancs : 0
- Bulletins nuls : 0
- Suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12

A obtenu :

- Monsieur Jean-Marie TRIMBOUR : 23 voix (vingt-trois)

**Monsieur Jean-Marie TRIMBOUR ayant obtenu la majorité absolue est proclamé membre du Bureau N°5.**

**Composition du bureau :**

- Président : Pascal DUBUISSON
- 1<sup>er</sup> Vice-Président : Jean-Rémy CHADOZEAU
- 2<sup>ème</sup> Vice-Président : Matthieu DORFIAC
- 3<sup>ème</sup> Vice-Président : Dominique ROLLAND
- Membre du Bureau N°1 : Aurélien ROUSSEAU
- Membre du Bureau N°2 : Pascal BARBET
- Membre du Bureau N°3 : Sylvie BRILLAT
- Membre du Bureau N°4 : Marie-Thérèse CHARRIERE
- Membre du Bureau N°5 : Jean-Marie TRIMBOUR

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Le Président,  
AR Préfecture

Publication : le  
28/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Délégations consenties par le Comité Syndical au Président</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_06-DE  
Reçu le 27/05/2026

Le Président expose que l'article L 5211-10 du CGCT, prévoit que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant afin de permettre une prise de décision rapide.

Le Président précise que ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT qui encadrent leur usage.

Il conclut son exposé en indiquant que le Président délégataire du Comité Syndical est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du Comité, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration du syndicat sont examinées.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De confier au Président, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :
- 1. Procéder, dans la limite d'un montant annuel de 100 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. La délégation consentie en application du présent article prend fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux.
- 2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 4. Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 5. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600€ ;
- 6. Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 7. Intenter au nom du syndicat les actions en justice ou de défendre le syndicat dans les actions intentées contre elle, du fait de l'ensemble de ses activités tant devant toutes les juridictions nationales sans exception, constitutionnelles, administratives et judiciaires, tant civiles que pénales, prud'homales, sociales, commerciales ou ordinaires et ce, tant en première instance qu'en appel ou en cassation, et tant devant les juridictions étrangères ou internationales, de déposer plainte au nom du syndicat et le cas échéant et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;
- 8. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
- 9. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 150 000 € par année civile autorisé par le Comité Syndical ;
- 10. Autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
- 11. Autoriser les mandats spéciaux que les membres du comité syndical peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L.2123-18 du CGCT.

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_\_06-DE  
Reçu le 27/05/2026

- De charger le Président d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

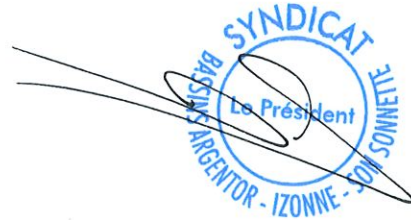
Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Publication : le 28/05/2026

Le Président,  
Pascal DUBUISSON



AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_06-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Détermination du montant des indemnités de fonctions des élus</b>	Pour	<b>19</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE</b>								
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A	
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre				X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie				X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie				X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude				X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard				X
DESSPORT Eric	X			GODET Roselyne	X			
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X			
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X			
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X			
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine				X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X		
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X			
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X			
<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE</b>								
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A	
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X			
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X			
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle				X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X			
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas				X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X			
<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE</b>								
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A	
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X			
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel				X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian				X
HAYS JérémY	X			GROSPIRON Laurent				X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X			
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X			

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance    Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_07-DE  
Reçu le 27/05/2026

Par principe, les fonctions électives sont gratuites, néanmoins les élus syndicaux peuvent bénéficier d'indemnités de fonctions qui viennent compenser les dépenses et les sujétions qui résultent de l'exercice de leur charge publique.

Il appartient au Comité Syndical de fixer, dans les conditions prévues par la loi, et notamment l'article L.5211-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités de fonctions versées au Président et aux Vice-Présidents.

Ainsi selon l'article R.5211-12 du CGCT, pour la strate démographique de 10 000 à 19 999 habitants, les indemnités des élus sont calculées dans la limite des taux suivants :

- Pour le Président : 21.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit à ce jour l'indice 1027 ;
- Pour les Vice-Présidents titulaires d'une délégation de fonctions : 8.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit à ce jour l'indice 1027.

Il est précisé que le calcul de l'enveloppe budgétaire permettant le paiement des indemnités aux élus correspond au montant maximal susceptible d'être alloué au Président et à ses Vice-Présidents. La répartition des indemnités de chacun se fait dans le respect de cette enveloppe globale.

Le Président et les trois Vice-Présidents quittent la séance.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- De fixer les indemnités de fonction des élus de la façon suivante :

	Taux maximum	Taux voté	Montant brut mensuel des indemnités
<b>Président</b>	21.66%	17%	694.60 €
<b>1<sup>er</sup> Vice-Président</b>	8.66%	6%	245.15 €
<b>2<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	8.66%	6%	245.15 €
<b>3<sup>ème</sup> Vice-Président</b>	8.66%	6%	245.15 €

- Que ces indemnités suivront l'évolution du traitement de la fonction publique
- De verser les indemnités de fonctions des élus à compter de la date de la présente délibération
- De charger Monsieur le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le tableau récapitulatif des indemnités de fonction des élus est joint en annexe.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_07-DE  
Reçu le 27/05/2026

## Annexe à la délibération N°18052026\_07 du 18/05/2026

Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux élus du Comité Syndical

Nom	Prénom	Fonction	Taux max autorisé de droit	Taux de base voté en %	Montant brut mensuel	Montant brut annuel
DUBUISSON	Pascal	Président	21.66%	17%	694.60 €	8 335.20 €
CHADOZEAU	Jean-Rémy	1 <sup>er</sup> Vice-Président	8.66%	6%	245.15 €	2 941.80 €
DORFIAC	Matthieu	2 <sup>ème</sup> Vice-Président	8.66%	6%	245.15 €	2 941.80 €
ROLLAND	Dominique	3 <sup>ème</sup> Vice-Président	8.66%	6%	245.15 €	2 941.80 €

Fait à Saint-Claud, le 18/05/2026

Le Président,

Pascal DUBUISSON



Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Désignation des représentants du SBAISS au syndicat mixte Charente-Eaux</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_08-DE  
Reçu le 27/05/2026

Monsieur le Président expose qu'en tant que collectivité membre du syndicat mixte Charente Eaux, il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués.

Il rappelle qu'il s'agit d'un syndicat mixte ouvert qui propose d'apporter à ses membres une assistance technique et administrative dans le domaine de l'eau (eau potable, assainissement collectif, assainissement non collectif, milieux aquatiques) afin de les accompagner dans l'exercice quotidien de leurs compétences. La gouvernance de ce syndicat s'appuie sur un comité syndical composé d'un délégué par collectivité membre disposant d'autant de voix que de compétences exercées par ladite collectivité. En outre, sont constitués des collèges regroupant ses délégués par domaine de compétence.

En conséquence, le Syndicat mixte Charente Eaux demande à chaque collectivité membre de désigner deux délégués (un délégué titulaire et un délégué suppléant).


Monsieur le Président demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur la désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au sein du comité Syndical de Charente Eaux.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

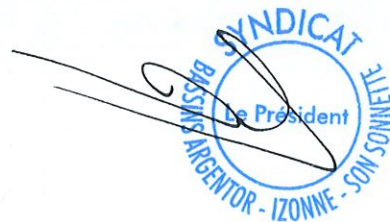
- **De désigner** Monsieur Pascal DUBUISSON comme délégué titulaire et Monsieur Dominique ROLLAND comme délégué suppléant représentant le SBAISS au Syndicat Mixte Charente Eaux.
- **PRÉCISE** que ces délégués exerceront leur rôle pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à Charente Eaux et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_08-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Désignation du représentant des élus du SBAISS au CNAS (Centre National d'Action Sociale)</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESSPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_09-DE  
Reçu le 27/05/2026

## EXPOSÉ

La loi du 19 février 2007 a complété le Code général des collectivités territoriales et inséré les prestations d'action sociale dans la liste de leurs dépenses obligatoires, juste après la rémunération des agents.

L'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale.

Monsieur le Président expose que le syndicat adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, ce qui permet de mettre en place une action sociale en faveur du personnel du syndicat.

Afin de représenter le SBAISS auprès du CNAS, il convient de désigner un délégué des élus (parmi les élus du syndicat).

## RÉSOLUTION

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- Désigne **Monsieur Jean-Jacques DUPUY** comme délégué des élus au CNAS.
- **PRÉCISE** que ce délégué exercera son rôle pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au CNAS et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_09-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Désignation des représentants du SBAISS à l'ATD16 (Agence Technique départementale de la Charente)</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_10-DE  
Reçu le 27/05/2026

## EXPOSÉ

Monsieur le Président expose que le syndicat adhère à l'ATD16 (Agence Technique Départementale de la Charente) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour les services informatiques (volet numérique, assistance logiciels métiers, appui à la signature électronique).

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant le syndicat auprès de cette agence.

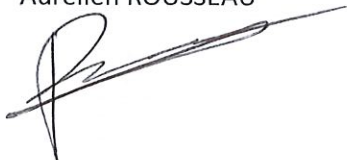
## RÉSOLUTION

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

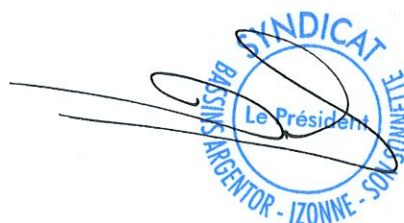
- Désigne **Monsieur Pascal DUBUISSON** comme délégué titulaire à l'ATD16.
- Désigne **Monsieur Jean-Marie TRIMBOUR** comme délégué suppléant à l'ATD16.
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à l'ATD16 et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Stamp: SYNDICAT ELLENNES BASSE-ARGENTOR - IZONNE - SOULIGNETTE  
Le Président

Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_10-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Désignation des représentants du SBAISS à l'Assemblée Spéciale du syndicat mixte AGEDI</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE</b>								
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A	
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre				X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie				X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie				X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude				X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard				X
DESSPORT Eric	X			GODET Roselyne	X			
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X			
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X			
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X			
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine				X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X		
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X			
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X			
<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE</b>								
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A	
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X			
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X			
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle				X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X			
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas				X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X			
<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE</b>								
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A	
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X			
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel				X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian				X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent				X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X			
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X			

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_11-DE  
Reçu le 27/05/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

**Considérant** qu'à la suite du renouvellement du Comité Syndical, il convient de procéder à la désignation des représentants du SBAISS au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Président expose que, du fait de l'adhésion du SBAISS au Syndicat Mixte AGEDI, le Comité Syndical doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité des membres présents :**

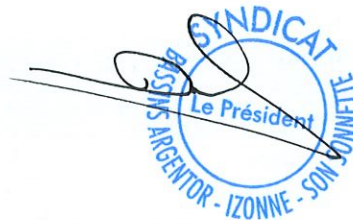
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. Jean-Marie TRIMBOUR, délégué syndical**
- **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **M. Pascal DUBUISSON, Président**
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et Délibéré, le Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_11-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argentor, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Désignation des représentants du SBAISS à l'EPTB Charente (Etablissement Public Territorial du Bassin de la Charente)</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE</b>							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESSPORT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE</b>							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
<b>REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE</b>							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_12-DE  
Reçu le 27/05/2026

## EXPOSÉ

Monsieur le Président expose que le syndicat adhère à l'EPTB Charente depuis le 15 octobre 2025 afin de pouvoir participer à la mise en œuvre d'une approche stratégique des enjeux de l'eau, d'une indispensable solidarité territoriale et d'actions transversales et structurantes à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant représentant le syndicat auprès de cet établissement.

## RÉSOLUTION

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents :

- Désigne **Monsieur Pascal DUBUISSON** comme délégué titulaire à l'EPTB Charente.
- Désigne **Monsieur Matthieu DORFIAC** comme délégué suppléant à l'EPTB Charente.
- **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à notifier la présente délibération à l'EPTB Charente et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

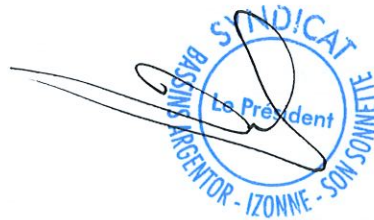
Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Publication : le 28/05/2026

Le Président,  
Pascal DUBUISSON



AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_12-DE  
Reçu le 27/05/2026

Nombre de délégués en exercices	<b>25</b>	L'an Deux Mil Vingt-six, le 18 mai, le Comité Syndical du Syndicat des Bassins Argenton, Izone et Son-Sonnette, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de Saint-Claud, sous la présidence de Monsieur Pascal DUBUISSON.
Présents	<b>23</b>	
Votants	<b>23</b>	
Date de la convocation	<b>07/05/2026</b>	

<b>Objet : Désignation des référents déontologues des élus</b>	Pour	<b>23</b>
	Contre	<b>0</b>
	Abstention	<b>0</b>

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CHARENTE-LIMOUSINE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBET Pascal	X			RACAUD Jean-Pierre			X
BRILLAT Sylvie	X			SANTURETTE Marie			X
CAMARET Colin	X			GOLDSMITH Emilie			X
COLDEBOEUF Jean-Pierre			X	TRIMOULINARD Jean-Claude			X
COURTOIS Yves	X			GROLLEAU Gérard			X
DESPOIT Eric	X			GODET Roselyne	X		
DUBUISSON Pascal	X			FRETILLERE Thierry	X		
DUPUY Jean-Jacques	X			CANOINE Delphine	X		
LEGER Sébastien	X			RONDEAU Sylvie	X		
LEONARD Jean-Pierre			X	PRECIGOUT Sandrine			X
ROLLAND Dominique	X			PROU Bilitis		X	
ROUSSEAU Aurélien	X			TROMAS Marie-Claire	X		
SELLIER Laurent	X			VAN DEN BROEK Cécile	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
CHADOZEAU Jean-Rémy	X			BARTHELEMY Zoé	X		
CHARRIERE Marie-Thérèse	X			BERTRAND Didier	X		
FODOR Olivier	X			ETIENNE Murielle			X
GABARD Anita	X			FORESTIER Dimitri	X		
RAFFOUX Antoine	X			LETELLIER Nicolas			X
ROBIN Rémi	X			NOEL Yannick	X		
REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE							
TITULAIRES - NOM Prénom	P	AE	A	SUPPLÉANTS - NOM Prénom	P	AE	A
BARBARIT Pierre	X			DEMONT Nadine	X		
BOULBARD Johan	X			DINDINAUD Michel			X
DORFIAC Matthieu	X			FOUILLET Chritian			X
HAYS Jérémy	X			GROSPIRON Laurent			X
PROVOS Michel	X			GUITTARD Serge	X		
TRIMBOUR Jean-Marie	X			NAHI Laurent	X		

P : Présent

A : Absent

AE : Absent excusé

Secrétaire de séance Aurélien ROUSSEAU

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_13-DE  
Reçu le 27/05/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-1-1 et R.1111-1- A à R.1111-1-D ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux, de leur mandat ;

Vu la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, et notamment l'article 218 ;

Vu le décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local ;

Vu la délibération n°2023-37 du 30 octobre 2023 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Charente relative à la mutualisation du référent déontologue de l'élu local avec les collectivités et établissements publics de la Charente affiliés qui le souhaitent ;

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local ;

Considérant que plusieurs collectivités territoriales, groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes visés à l'article L. 5721-2 peuvent désigner un même référent déontologue pour leurs élus par délibérations concordantes ;

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ;

Considérant que les missions de référent déontologue peuvent être assurées par un collège, composé de personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d'élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant l'accord des personnes désignées, membres du collège ;

Le Président propose de désigner, en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, les personnes qualifiées mentionnées ci-après, et de mettre en place les modalités de fonctionnement suivantes.

### **Article 1 : Désignation des membres du collège des référents déontologues des élus**

Le collège des référents déontologues des élus locaux est composé de :

- Monsieur Pierre LARROUMEC, Président honoraire du corps des magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel ;
- Monsieur Alain PARIENTE, professeur d'université en droit public.

Ils sont nommés jusqu'à l'expiration du mandat en cours. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de leurs missions.

À la demande de chaque référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

### **Article 2 : Modalités de saisine du collège**

Tout élu local de la collectivité pourra saisir le collège des référents déontologues des élus.

**AR Prefecture**

016-200079184-20260518-18052026\_13-DE  
Reçu le 27/05/2026

La saisine du collège doit être effectuée par voie postale ou par courrier électronique avec la mention « Confidentiel ».

Une adresse mail sécurisée au bénéfice des référents déontologues sera communiquée par le Centre de Gestion de la FPT de la Charente.

Toute demande fera l'objet d'un accusé de réception par le référent déontologue saisi qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l'élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l'oral) et pourra recevoir l'élu afin de préparer son conseil.

### **Article 3 : Modalités de délivrance du conseil**

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. À cet égard, il ne peut recevoir d'injonctions extérieures.

Le référent communiquera l'avis à l'élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l'oral, en fonction du souhait de l'élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

### **Article 4 : Rémunération des membres du collège des référents déontologues**

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n°2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Cette indemnité sera prise en charge par Centre de Gestion de la Charente.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement pourront également être pris en charge par le Centre de Gestion en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

### **Article 5 : Obligations du référent déontologue local**

Le référent déontologue élu local est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle dans les conditions définies par le décret du 6 décembre 2022 ainsi que les articles 226-13 et 14 du Code pénal.

### **Article 6 : Indépendance et impartialité du référent déontologue**

La fonction de référent élus locaux est assurée de manière indépendante et impartiale. Dans l'exercice de ses fonctions, les référents déontologues élus locaux ne peut solliciter ni recevoir d'injonctions de la direction générale ou de l'autorité territoriale.

**Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- D'approuver la désignation des personnes qualifiées en qualité de membres du collège des référents déontologues des élus, et les modalités de fonctionnement susmentionnées.

Fait et Délibéré, les Jour, Mois et An que dessus,

Le Secrétaire de séance,  
Aurélien ROUSSEAU



Le Président,  
Pascal DUBUISSON



Publication : le 28/05/2026

AR Prefecture

016-200079184-20260518-18052026\_13-DE  
Reçu le 27/05/2026